



2 avenue Georges Clémenceau - BP 74 - 33220 PINEUILH  
Tél : 05 57 46 20 58 - Courriel : [contact@paysfoyen.fr](mailto:contact@paysfoyen.fr)

# Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement non collectif

**EXERCICE 2023**

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non-collectif pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.*

*Document établi le 12 août 2023*

*Table des matières*

**CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....3**

- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....3
- MODE DE GESTION DU SERVICE.....3
- ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....3
- INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (D302.0).....4

**TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....5**

- MODALITÉS DE TARIFICATION.....5
- RECETTES.....5

**INDICATEURS DE PERFORMANCE.....6**

- TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....6

**FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.**

- MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS.....6
- PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....7

## Caractérisation technique du service public

### ➤ PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Pays Foyen
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : communauté de communes

#### ➤ Compétences liée au service

- Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges  
 Entretien des installations       Réhabilitation des installations       Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : AURIOLLES, CAPLONG, EYNESSE, LA ROQUILLE, LANDERROUAT, LES-LÈVES-ET-THOUMEYRAGUES, LIGUEUX, LISTRAC-DE-DURÈZE, MARGUERON, MASSUGAS, PELLEGRUE, PINEUILH, PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT, RIOCAUD, SAINT-ANDRÉ-ET-APPELLES, SAINT-AVIT-DE-SOULÈGE, SAINT-AVIT-SAIN-NAZAIRE, SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL, SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG, SAINTE-FOY-LA-GRANDE

- Existence d'une CCSPL       Oui       Non
- Existence d'un zonage       Oui, date d'approbation : 18 mai 2018       Non
- Existence d'un règlement de service       Oui, date d'approbation : 9 décembre 2019       Non

### ➤ MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en  Régie  
 Régie avec prestataire de service  
 Régie intéressée  
 Gérance  
 Délégation de service public : affermage  
 Délégation de service public : concession

### ➤ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau collectif d'assainissement.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 6600 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 16 869.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 39,13 % au 31/12/2023.

## ➤ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

|   |   | Exercice 2022 | Exercice 2023 |
|---|---|---------------|---------------|
| <b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b> |   |               |               |
| 20  | Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération  | Oui           | Oui           |
| 20  | Application d'un règlement du service approuvé par une délibération   | Oui           | Oui           |
| 30  | Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans | Oui           | Oui           |
| 30  | Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations                                  | Oui           | Oui           |
| <b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>  |   |               |               |
| 10  | Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations  | Non           | Non           |
| 20  | Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations                 | Non           | Non           |
| 10  | Le service assure le traitement des matières de vidange   | Non           | Non           |

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 100.

## Montants financiers des travaux réalisés

### ➤ MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (examen de la conception et de l'implantation, vérification de l'exécution et du fonctionnement et de l'entretien des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 31/12/2022 et 31/12/2023 sont les suivants :

| Tarifs  | Au 31/12/2022 |     |
|---|---------------|-----|
| <b>Missions obligatoires</b>  |               |     |
| Tarif du contrôle des installations neuves en € (examen de la conception + vérification de l'exécution) | 204           | 226 |
| Tarif du contrôle des installations existantes en € (vérification périodique)                           | 83            | 92  |
| Tarif du contrôle des installations existantes en € (vérification initiale)                             | 83            | 125 |
| <b>Missions facultatives</b>  |               |     |
| Entretien des installations   | /             | /   |
| Réhabilitation des installations  | /             | /   |
| Traitement des matières de vidanges   | /             | /   |

La délibération B-2023-006 fixe les tarifs des prestations aux usagers au 31/12/2023. Elle a été adoptée par le Conseil Communautaire du 29 mars 2023. Ces tarifs ont été effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## Montants financiers des travaux réalisés

### ➤ RECETTES

|  | Exercice 2022 |                                   |       | Exercice 2023 |                                   |       |
|--|---------------|-----------------------------------|-------|---------------|-----------------------------------|-------|
|  | Collectivité  | Déléataire<br>(le cas<br>échéant) | Total | Collectivité  | Déléataire<br>(le cas<br>échéant) | Total |
| Facturation du service obligatoire en €            | 16187         | /                                 | 16187 | 27319         | /                                 | 27319 |
| Facturation du service facultatif en €             | /             | /                                 | /     | /             | /                                 | /     |
| Autres prestations auprès des abonnés en €         | /             | /                                 | /     | /             | /                                 | /     |
| Contribution exceptionnelle du budget général en € | /             | /                                 | /     | /             | /                                 | /     |
| Autre en € : .....                                 | /             | /                                 | /     | /             | /                                 | /     |

## Indicateurs de performance

### ➤ TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/23**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/23**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

|   | Exercice 2022 | Exercice 2023 | Taux de variation (entre 2022 et 2023) |
|---|---------------|---------------|--|
| Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité  | 853           | 896           | + 43 unités                            |
| Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service   | 2917          | 2939          | + 22 unités                            |
| Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement | 1067          | 1083          | + 16 unités                            |
| Part des installations conformes en %   | 28,2 %        | 30,5 %        | + 2,3 pts                              |
| Part des installations non polluantes (%)   | 64,8 %        | 67,3 %        | + 2,5 pts                              |

Les recettes et les dépenses en lien avec les travaux réalisés durant l'exercice budgétaire **2023** sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

|                          | Dépenses    | Recettes   |
|--------------------------|-------------|------------|
| Section d'exploitation   | 25 412,58 € | 27 275 €   |
| Section d'investissement | 193,90 €    | 1 062,93 € |

### ➤ PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Comme les années précédentes, une démarche d'optimisation des déplacements est toujours d'actualité afin de limiter leur impact environnemental et leur coût. Cet aspect a été renforcé avec le

contexte de hausse des coûts de l'énergie. Une évolution des tarifs des  
avec le contexte d'inflation a été proposée aux élus puis mise en œuvre  
certaines prestations jusqu'alors non facturées a été instaurée.

Envoyé en préfecture le 08/10/2024  
Reçu en préfecture le 08/10/2024  
Publié le  
missions du SPANC en S'LO  
De même, la facturation de  
ID : 033-243301371-20241001-DEL\_2024\_095AR-DE

Par ailleurs, afin de subvenir aux besoins du service, un agent en contrat d'apprentissage a été recruté en octobre 2022.

Enfin, pour une raison d'équité entre les usagers, une réflexion est menée pour rappeler aux propriétaires s'étant soustraits aux contrôles du SPANC, leurs obligations. De même, les propriétaires ayant fait l'acquisition d'une habitation pourvue d'une installation jugée non-conforme au moment de la vente se verront rappeler leur obligation de réhabiliter leur dispositif d'assainissement non collectif.